

PROJET PEDAGOGIQUE ANNUEL

En lien avec le Projet Educatif de l'ASAJ

Année 2024

ACCUEIL DE LOISIRS

de la 4/11 ans

« ANIMATION ENFANCE »

L'Accueil de Loisirs est une structure d'accueil qui fonctionne :

- les mercredis de 7h30 à 18h30
- Les vacances scolaires (fermeture 3 semaine en août et 1 semaine à Noël) de 7h30 à 18h30
- -Pour le périscolaire de 16h30 à 18h30.

L'Accueil de Loisirs accueille les enfants âgés de 4 à 11 ans. Les enfants ont la possibilité de rester à la ½ journée avec ou sans repas ou en journée complète.

Il est situé dans le bourg de St Symphorien de Lay ce qui permet de profiter régulièrement de toutes les infrastructures de la commune (city stade, salle de sports, biblothéque, base de loisirs...)

L Accueil de Loisirs a un agrément de 60 places (mercredis et vacances scolaires) ce qui permet de défendre des valeurs comme la solidarité, le partage et créer une ambiance familiale.

Les objectifs pédagogiques que nous voulons développer sont :

- de favoriser l'épanouissement de l'enfant à travers des temps de loisirs
- apprendre à l'enfant à l'enfant à se responsabiliser à travers les activités et la vie quotidienne
- permettre à chaque enfant d'émettre des opinions, avoir un sens critique et développer sa personnalité
- favoriser l'autonomie de l'enfant à travers la vie en collectivité
- développer la créativité, et l'imaginaire des enfants

1 – Mise en place d'un accueil adapté aux enfants

- Mettre l'accent sur la vie en collectivité et le respect de chacun (comportement, langage) en impliquant les enfants dans la définition des règles de vie au sein de l'accueil de loisirs.
- Proposer des temps de concertation ou des discussions visant à recenser les attentes des enfants et régler certains dysfonctionnements.
- Favoriser une certaine mixité filles/garçons dans les groupes lors des activités afin d'éviter tous cloisonnements
- Impliquer les enfants dans le rangement du matériel et dans les taches de la vie quotidienne
- Organiser les repas de manière à ce que se soit un temps convivial fait d'échanges et de partage.

2 – Respecter le rythme des enfants

Effectuer un accueil au cours duquel plusieurs ateliers sont proposés aux enfants. Chacun est libre d'y participer ou pas.

Ces ateliers sont mis en place dés l'ouverture de l'accueil de loisirs jusqu'à 9h30.

A 9h30 début des activités jusqu'à l'heure du repas.

Après le repas les enfants ont le loisir soit de faire un temps calme ou de participer à des jeux ou autres.

A 14h début des activités puis vers 16h une pause goûter et à partir de 16h30 départ échelonné des enfants jusqu'à 18h30.

Nous voulons permettre un fonctionnement permettant aux enfants d'avoir le choix de leurs activités. C'est pourquoi sur certaines demi-journées plusieurs activités sont proposées aux enfants afin que tout ne leur soit pas imposer.

Proposition de temps moins cadrés par les animateurs afin que chaque enfant puisse vivre son temps de loisirs à sa manière. Toutefois ces temps ne devront en aucun cas se substituer aux temps d'activités.

Permettre aux enfants de se retrouver sans un animateur pour les guider dans le jeu. Néanmoins l'animateur reste garant du cadre global en matière de sécurité, respect de l'autre et de la gestion des différents entre enfants.

Dans la mesure du possible, nous tiendrons compte des envies et des désirs exprimés par les enfants. Nous élaborons un programme avec des sorties à l'extérieur, la pratique d'activités sportives et manuelles.

3- Créer un climat sécurisant pour l'enfant

Intégrer les enfants nouveaux au groupe :

- en les présentant aux autres enfants par le biais de jeux de présentation
- en les impliquant dans les ateliers proposés

Donner des repères aux enfants :

- dans le temps (que fait-on? Quand? Avec qui? Comment?
- dans l'espace (ou se trouvent les choses)

Etre attentif à sa façon d'être (comportement, langage, attitude) et à l'image que l'on renvoie aux enfants et aux parents.

4- Objectifs et moyens

Les activités sont des supports permettant d'atteindre les objectifs déterminés dans le projet éducatif. Elles devront contribuées au développement personnel, physique et culturel de chaque enfant.

Les activités devront susciter :

- la découverte de nouveaux sites (visites et sorties extérieures...)
- la découverte de leur environnement proche et de toutes les choses que l'on peut faire à proximité.
- l'acquisition de savoir- faire à travers les activités manuelles (poterie, jardinage, etc...)
- l'envie de rencontrer d'autres personnes (partenariat avec la maison de retraite, des Pass sur plusieurs avec l'accueil de Loisirs Ados)
- de changer du cadre de vie habituel dans leur famille (mini-camp, initiation à de nouveaux sports etc...)

Elles devront être adaptées aux enfants et à leurs possibilités. Nous divisons les enfants par tranche d'âge avec un groupe de 4/6 ans et 7/11 ans avec un programme différent pour chaque.

Les activités devront avoir un attrait ludique jamais scolaire afin que chacun prenne du plaisir à jouer.

Favoriser la créativité et l'imaginaire des enfants à travers la création de spectacle, d'activités manuelles ou de créations insolites.

Valoriser les réalisations de chacun.

Les temps d'activités sont toujours précédés d'un temps de mise en place et de rangement fait par les enfants.

Permettre la communication et l'échange entre les groupes des différentes tranches d'âge

Organiser le repas de manière à ce que les enfants de tous les âges soient mélangés afin que les enfants aient un contact avec tous les animateurs et que les animateurs connaissent tous les enfants.

5 – Favoriser les relations parents – animateurs

- Privilégier l'accueil des parents et de l'enfant. Prendre le temps d'échanger.
- être disponible et à l'écoute des enfants et des parents en ayant une réflexion commune quant à l'aménagement des temps d'accueil

- favoriser les discussions avec les parents afin de désamorcer les éventuelles inquiétudes. Expliquer le déroulement de la journée
- inviter les parents à participer au spectacle d'étél'animateur sera un relais d'informations afin de prévenir les familles sur les sorties à venir et les particularités liées au programme d'activités

6 – Favoriser le travail en équipe

Développer des activités communes à tous les enfants.

Agir de manière cohérente au sein de l'équipe

Impliquer les animateurs dans l'élaboration des programmes pour profiter du savoir faire de chacun.

Associer toute l'équipe d'animation face aux interrogations ou aux difficultés rencontrées concernant certains enfants.

7-Rôle de l'animateur

L'animateur devra proposés des activités de loisirs dans le respect du projet pédagogique. Chaque activité est un moyen d'atteindre les objectifs éducatifs et pédagogiques.

L'animateur devra favoriser la curiosité et la découverte. Il aura la charge de permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs sereinement.

L'animateur devra veiller au bien-être des enfants et être à l'écoute de leurs attentes et questionnement.

L'animateur devra accompagner l'enfant dans une démarche de respect, d'écoute des autres. Malgré les difficultés qui peuvent subvenir toujours privilégier les explications que les sanctions.